

Avis adopté

Séance plénière du 13 mai 2025

La montée des eaux dans les Outre-mer : quelles stratégies pour s'adapter ?

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Si la montée des eaux va affecter de manière inexorable l'ensemble du pays – principalement à travers l'érosion du littoral - les Outre-Mer y sont exposées de manière plus forte et plus rapide encore.

Des études scientifiques permettent de mesurer l'importance des impacts de ce phénomène à 2050 et plus encore à 2100, tant sur les habitations que sur les infrastructures, les bâtiments publics et les activités économiques ; ainsi, les populations comme sur l'économie des territoires ultramarins se trouvent fortement exposées.

L'urgence à agir ne fait aucun doute ; il s'agit de limiter le plus possible les risques, par une politique résolue d'anticipation et par une stratégie d'adaptation des territoires à cette nouvelle réalité.

Parmi les différents leviers qu'identifie l'avis, trois ont plus particulièrement retenu l'attention du groupe.

Tout d'abord, la nécessité pour chaque collectivité d'être accompagnée par les services de l'Etat dans l'élaboration ou l'actualisation de ses actions de planification et de ses programmes d'aménagement face aux risques liés à la montée des eaux. Ainsi, la proposition de l'avis appelant à mettre en place un interlocuteur unique au sein de chaque préfecture, lui a semblé particulièrement opportune.

Le groupe a retenu également l'importance de sensibiliser et d'informer les populations comme les acteurs économiques locaux, sur les risques d'érosion côtière et de submersion-inondation. Les mesures d'adaptation seront d'autant mieux acceptées qu'elles seront comprises et anticipées. Aussi, le groupe partage pleinement la proposition de mobiliser les CESER afin d'organiser des « COP régionales » dédiées à la montée des eaux, en permettant ainsi d'impliquer la population pour la co-construction des politiques à mettre en œuvre. A l'égard des entreprises, le groupe approuve le besoin de les aider à se préparer voire à se prémunir face aux risques, grâce à un appui renforcé de la part des chambres consulaires comme des organisations professionnelles.

Enfin, le groupe a retenu la nécessité d'intégrer les actions d'adaptation dans les outils publics de financement. Les collectivités doivent en effet pouvoir activer les Fonds conçus pour faire face au dérèglement climatique, y compris les Fonds européens, afin d'adapter les infrastructures de connexion, d'énergie, de traitement de l'eau, et de les protéger face aux risques de submersion-inondation. Il est donc essentiel que ces financements puissent être mis au service des actions d'adaptation et de prévention.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a salué les propositions portées par cet avis qu'il a **voté favorablement**.